

Gaz à effet de serre : baisse de 1,7% des émissions en 2019

Emmanuel Macron s'est félicité dimanche d'une baisse en France des émissions de gaz à effet de serre de 1,7 % en 2019, « au-delà de notre objectif », et promis d'« encore accélérer » avec la loi climat présentée mercredi en Conseil des ministres.

« C'est le résultat d'une écologie du concret et du progrès. C'est le fruit de nos efforts à tous. Avec la loi climat, préparée avec vous, nous allons encore accélérer », a tweeté le chef de l'État, alors que l'État vient d'être jugé mercredi « responsable » de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili a également affirmé dimanche dans le JDD qu'en 2019 « la France a tenu ses engagements climatiques » avec cette baisse de 1,7 % en 2019, davantage que les 1 % estimés jusqu'ici.

Une information contestée

Une affirmation cependant contestée par le député ex-LREM Matthieu Orphelin, qui a dit sa « grande colère » devant les « mensonges » et l'« exercice de pure communication » de Mme Pompili.

« Le gouvernement baisse l'objectif 2019 (de -2,3 % à -1,5 % dans

la révision SNBC) puis se félicite d'être à -1,7 % », a-t-il affirmé sur Twitter, tandis que l'eurodéputée Manon Aubry accusait la ministre de « mentir sur les objectifs climat ».

L'exécutif veut défendre son bilan écologique contesté, avant la présentation mercredi de la loi climat, qui doit reprendre les propositions de la Convention citoyenne sur le climat, comme promis par le chef de l'État.

Le tribunal administratif de Paris vient de condamner l'État pour « carence » dans le non-respect des engagements de sa première Stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour 2015-2018.



Les émissions de gaz ont baissé, notamment grâce à la diminution de la consommation de fioul et de gaz fluorés. ARCHIVES CM

Une décision « historique » pour les ONG qui attaquaient la France, soutenues par une pétition de plus de 2,3 millions de citoyens.

La SNBC constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, en fixant des plafonds d'émissions. La première a été adoptée en 2015, la deuxième en 2020.

Le ministère a précisé dimanche que « selon une estimation actualisée du Centre technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa, chargé de ce calcul), les émissions de gaz à effet de serre de la France pour l'année 2019 sont de 437 Mt/CO₂

(million de tonnes équivalent CO₂), soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2018 ».

Baisse de la consommation de fioul et de gaz fluorés

« Cela veut dire que les mesures que nous avons prises --le remplacement des chaudières au fioul, par exemple-- fonctionnent. Il nous reste beaucoup de chemin à faire, mais nous sommes sur les rails pour respecter nos engagements. Nos efforts paient », s'est félicitée la ministre. Dans une première estimation publiée en juin, le Citepa avait évalué la

baisse des émissions pour 2019 à 1 % (441 Mt/CO₂), moins que l'objectif annuel fixé par la nouvelle SNBC pour 2019 (443 Mt). Les principales baisses viendraient d'une moindre utilisation du fioul de chauffage et des gaz fluorés dans l'industrie. Pour la période 2019-2023, la SNBC adoptée en 2020 fixe un objectif de réduction des émissions de 422 Mt/CO₂ par an en moyenne. Objectif qui avait été relevé par rapport à la première SNBC. En 2018, les émissions avaient baissé de 4 % et la tendance devrait se poursuivre en 2020, en raison de la baisse d'activité liée au Covid-19.